



REPONSE AU POSTULAT DE M. GIAN DORTA

Séance du Conseil communal du 14 juin 2022

MADAME LA PRESIDENTE,
MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS,

Au cours de la séance du Conseil communal du 27 octobre 2020, le conseiller communal Gian Dorta a déposé un postulat ayant la teneur suivante :

Postulat

« Madame la Présidente.

Je souhaite présenter le postulat suivant lors de la prochaine séance du conseil communal.

Argumentation:

Environ 75 % des arrêts cardiaques surviennent au domicile. Ils peuvent arriver à tous les hommes et femmes, indépendamment de l'âge ou de la condition physique. Néanmoins, le risque d'arrêt cardiaque augmente avec l'âge. Souvent les secours n'arrivent pas à temps pour une réanimation efficace. Dans la réanimation cardiaque chaque minute compte. Le taux de survie en cas d'arrêt cardiaque sans mesure de réanimation prise est de 3 à 5 %. L'efficacité de la réanimation cardiaque dans notre région est en général insuffisante.

Par contre, au Tessin, le taux de survie est de 57 %, ce qui représente la référence européenne. Le taux de survie exceptionnel du Tessin s'explique par la réduction significative du délai de prise en charge du patient grâce à la mise en place d'un concept de « First Responders », initié par la « Fondazione Ticino Cuore ». Dans les faits, le canton a équipé la Centrale d'appels sanitaires urgents - 144 d'une application informatique (« First Responders Tessin ») permettant d'alermer des first responders et de localiser les 950 défibrillateurs annoncés sur le territoire tessinois et répertoriés dans l'application. Plus de 3'000 bénévoles, formés aux gestes de base de la réanimation cardiopulmonaire (BLS = Basic Life Support), se sont inscrits et sont actifs en qualité de first responder. (1) ?

Pour ces raisons le Canton de Vaud a développé le concept de «Premier répondant(« First responder » du Canton de Vaud ». Ce concept permet de développer un tel système aussi au niveau communal.
<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-sante-et-de-laction-sociale-dsas/actualites/news/10853i-reanimation-apres-un-arret-cardiaque-mise-en-place-dun-reseau-cantonal/>

L'avantage des « First Responder » est la réduction significative du délai de prise en charge du patient grâce à la mise en place d'un concept de « First Responders ». Le concept de « First Responders » a été introduit dans nombreux village en Suisse, surtout dans des régions qui ne sont pas à proximité d'une station de secours (voir <https://fondation-first-responders.ch>).

Je suis convaincu qu'il y a assez de personnes qui participeraient comme bénévoles dans un tel projet dans notre commune et dans la zone Sud d'Etoy.10 à 15 personnes bénévoles seraient nécessaires. L'élaboration du projet est simple parce qu'il existe déjà le concept cantonal.

Les coûts d'un tel concept sont modérés. Actuellement un appareil adéquat coûte environ CHF 2'500.- à 3'000.- pour min. 8 ans de fonctionnement (garantie), accessoires compris. L'installation dans une armoire à AED augmente les coûts de CHF 500.- à 1'000.- (unique) mais limite les risques de déprédation.

Buchillon compte une population plutôt âgée (21.1 % 65 ans et plus) comparé à la moyenne dans le Canton de Vaud (16.6%), un argument en plus pour se munir d'un tel système. L'installation d'un tel réseau de secours primaire serait d'un grand bénéfice pour la population de Buchillon et d'Etoy Sud.

Objectif du postulat:

Par ce postulat nous demandons à la Municipalité d'étudier et de rapporter au conseil sur la faisabilité d'instaurer un concept communal « First Responder » au profit de la population de Buchillon / La Plantay (Etoy Sud). »

Réponse de la Municipalité

Le postulat en question est très explicite et ne souffre d'aucune critique.

Si l'installation d'un tel équipement est assez aisée, une étude du concept « First Responder » met en avant quatre critères essentiels de succès.

- 1) Un nombre de secouristes bénévoles formés assez nombreux.
- 2) Un emplacement stratégique du défibrillateur (AED) car seule compte la rapidité d'intervention.
- 3) Cet emplacement doit se situer idéalement dans une zone de fort passage.
- 4) Le massage cardiaque est l'étape N°1.

La commune a rédigé un article à ce sujet dans la « Gazette » n° 2/2021 qui est distribuée à l'ensemble de la population. Cet article incitait les buchillonnais à prendre connaissance de ce concept et à y participer activement.

À fin 2021, nous avons été informés que seuls 3 bénévoles de la commune de Buchillon étaient inscrits.

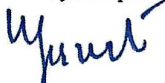
Notre commune ayant une densité de population très faible en fonction de sa large surface, les trois premières conditions susmentionnées ne sont pas remplies, quant à la quatrième, elle n'implique pas l'utilisation d'un défibrillateur.

Après en avoir débattu, la Municipalité a décidé, lors de sa séance du 18.10.2021, de renoncer à ce projet.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat du Conseiller Gian Dorta.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Claudine Gerardi



La Secrétaire



Eliane Roch